



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°2021/11

Saint-Étienne du Grès, le 28 septembre 2021

Un Conseil municipal des Jeunes à Saint-Étienne du Grès

Samedi 16 octobre, les jeunes de Saint-Étienne du Grès désigneront les 12 élus au Conseil municipal des Jeunes (CMJ). Durant un mandat de deux ans, ces Grésouillaises et Grésouillais feront entendre leur voix sur les sujets qui leur tiennent à cœur.

Initiative forte du programme de la deuxième mandature de Jean Mangion, porté par Céline Castells, adjointe à l'Éducation, l'Enfance, la Jeunesse, aux Sports et à la Vie associative, annoncé lors de la Journée des Associations, voté à l'unanimité par le Conseil municipal du 27 septembre 2021, le Conseil municipal des Jeunes de Saint-Étienne du Grès verra le jour samedi 16 octobre à l'issue d'élections qui se tiendront en mairie, salle du Conseil.

Pour le maire, Jean Mangion : *« Être au plus près des attentes des plus jeunes, de ceux qui sont les citoyens de demain et qui devront agir pour l'avenir du village, c'est un engagement que nous prenons vis à vis de nos concitoyens.*

C'est sur ces thèmes que je lance un appel à candidature pour mettre en place le tout premier Conseil municipal des Jeunes de notre commune. »

Cette nouvelle instance comptera 12 sièges répartis en 4 catégories d'âge :

- 3 conseillers école CM1-CM2,
- 3 conseillers collège 6^{ème}-5^{ème}
- 3 conseillers collège 4^{ème}- 3^{ème}
- 3 conseillers lycée

Ces jeunes filles et garçons - la parité est souhaitée - seront ainsi au plus près du processus démocratique et découvriront la gestion des projets qu'ils auront initiés en privilégiant l'intérêt général face aux intérêts particuliers. Ils vivront de l'intérieur la gestion d'une commune, son organisation et les liens indispensables avec l'intercommunalité, le Département, la Région, l'Etat mais aussi l'Assemblée nationale et le Sénat. Deux années de mandat qui leur permettront d'acquérir une expérience unique et enrichissante grâce au travail d'équipe, au débat collectif dans le respect des idées des autres ou encore à la prise de parole en public...

Ils seront le visage et la voix de la jeunesse grésouillaise. Leurs propositions seront soumises au Conseil municipal.



Les conditions pour être candidat

- habiter ou être scolarisé à Saint-Étienne du Grès
- être en classe de CM 1 ou CM 2, au collège ou au lycée
- avoir l'autorisation des parents
- s'engager à participer aux réunions plénières du CMJ

Le déroulé

- un dossier de candidature peut être retiré en mairie ou téléchargé sur le site dès mardi 28 septembre et jusqu'au jeudi 7 octobre inclus
- le dossier complété devra être remis en mairie jusqu'au jeudi 7 octobre inclus
- à partir du vendredi 8 octobre, les candidatures seront apposées sur les panneaux électoraux, sur le site Internet et la page Facebook de la Mairie.
- La campagne électorale se déroulera du vendredi 8 au samedi 16 octobre.
- L'élection se tiendra samedi 16 octobre et les résultats seront proclamés à la suite du dépouillement.

Qui peut voter ?

- Tout jeune grésouillais âgé de 10 à 17 ans
- Tout enfant scolarisé à Saint-Étienne du Grès sur présentation d'une pièce d'identité.

PJ Affiche
Règlement intérieur du CMJ